



CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 16 mars 2022

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 12 2021
2. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2021 du Budget Général
3. Compte Administratif / Election d'un président de séance
4. Approbation du Compte Administratif du Budget Général – Exercice 2021
5. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2021 du Budget Annexe du Camping Municipal
6. Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Municipal – Exercice 2021
7. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2021 du Budget Annexe Lotissement Les Eaux Vives
8. Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement les eaux Vives – Exercice 2021
9. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire- exercice 2022
10. Cout élève 2022 sur 2021
11. Modification du tableau des effectifs
12. Convention d'adhésion aux missions du Centre de Gestion 43 « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » 2022-2026
13. Centre de gestion 43 / Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
14. Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et adhésion au service mutualisé de collecte, de gestion et de contrôle de la RODP du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
15. Solidarité au peuple Ukrainien / Attribution d'un aide financière à la protection civile

TRAVAUX

16. Rénovation énergétique et esthétique des vestiaires du stade d'Audinet - Plan de financement prévisionnel modificatif

QUESTIONS DIVERSES

17. Réforme de la protection sociale des fonctionnaires territoriaux

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 043-214300410-20220316-CM_2022_1603_00-DE

INFORMATIONS

Projet jeunesse : bilan 2021 et perspectives 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 22 12 2021

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le Procès-verbal de la séance du 22 12 2021.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Aurélie VEDRUNE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle déclare accepter.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 Novembre 2021

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 26 voix POUR.

2. Fermeture de l'école élémentaire de Corsac à compter de la rentrée scolaire 2022/2023

Suite à la lecture du projet de délibération par M Dufaud, M Perbet souhaite avoir lecture de l'avis de M le Préfet sur la question.

M Dufaud procède à la lecture de cet avis.



La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

3. Revalorisation Tarifs Location de salles Maison Pour Tous

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

4. Convention avec l'AUMPT / Chantier insertion 2022

M le Maire rappelle l'importance de ce chantier pour la ville ainsi que l'action de ce dernier en faveur de l'insertion professionnelle.

M Bringer souligne la qualité de l'encadrement de ce chantier

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

5. Convention avec l'AUMPT / assistance informatique

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

6. Communauté d'agglomération du puy en Velay / Approbation du rapport annuel des services d'eau et d'assainissement (DEA) – année 2020

Suite à la présentation de M Brun, M Bringer rappelle la prise de compétence de la communauté d'agglomération en matière d'eau et d'assainissement.

Les conseillers municipaux prennent acte du rapport annuel

7. Convention avec la SPA / stérilisation des chats errants

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

8. Convention avec la fondation 30 millions d'amis

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

9. Budget Commune Investissement / DM 2021-04

M Ouillon expose que ces modifications budgétaires vont notamment permettre l'acquisition d'un nouveau matériel de nettoyage de voirie de type « glutton »

M Bringer expose que ce nouveau matériel qui est un aspirateur de voirie qui permettra d'améliorer le cadre de vie et la propreté de la ville.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

10. Budget Commune Camping Lotissement Fonctionnement / DM 2021

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.



11. Autorisation d'engager et mandater quart des crédits avant BP

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

12. Subvention cantine OGEC La Chartreuse

M le Maire précise que le taux d'effort de la ville en matière de restauration scolaire est le même pour les enfants Brivois qu'ils soient scolarisés dans le public ou dans le privé.

M OUIILLON estime qu'il est important de communiquer sur les aides de la ville en termes de restauration scolaire.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

13. Subvention MPT Un Job pour ma ville et animateur Jeunesse

M Dufaud expose que cette action qui a du sens a rencontré un vif succès. Elle a représenté un coût de 17000€ pour la ville

Cette action sera renouvelée en 2022

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

14. Entente Intercommunale Cuisine en Velay / avis du conseil municipal sur la nouvelle grille tarifaire

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

Questions diverses

- Mme Cubizolles souhaite connaître les raisons de l'arrêt du panneau d'information situé place du 8 mai
-cet arrêt est dû à un piratage du système informatique. Le panneau sera remis en fonctionnement dès que cette problématique technique sera résolue.
- M Bringer informe les membres du conseil du futur départ de Grégory Rochette, Directeur des services techniques qui suite à la réussite d'un concours va intégrer une formation de haut niveau. M Bringer et M le Maire saluent les qualités et le travail de M Rochette.
- Travaux :
- l'aménagement de l'avenue des sports est en cours. Les travaux seront terminés au printemps.
- Les travaux sur les seuils d'Audinet vont reprendre le 03 janvier. La passerelle sera partiellement remise en place pour les travaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé: - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°02 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Approbation du COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE DE GESTION - Exercice 2021

Il est soumis aux membres du Conseil municipal la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

1. STATUENT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. STATUENT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. STATUENT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

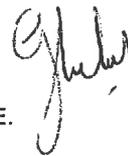
Et DECLARENT que le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observations ni réserve.

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 03 / Comptes administratifs 2021 – Election d'un Président de séance

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5- Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

M le Maire expose que

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

M Bruno OUILLON, adjoint en charges des Finances est proposé pour remplir ces fonctions

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**
- **Ne procèdent pas à cette élection à bulletin secret comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT**
- **Désignent M. Bruno OUILLON, Adjoint en charge des finances, comme président du conseil municipal du 16 MARS 2022 pour les questions n°4, n°6 et n°8 relatives aux comptes**

**administratifs 2021 de la Commune, du budget annexe Camping et du Budget annexe
Lotissement Les EAUX VIVES.**

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents	21	
Nombre de Conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés: LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 04/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2021

Après l'élection de M Bruno OUILLON en tant que président de séance, en l'absence de Monsieur Gilles DELABRE qui s'est retiré, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Approuvent le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui laisse apparaître :

-un résultat 2021 de fonctionnement de 500 053.85€ cumulé à 1 671 059.15€ d'excédent antérieur reporté (2 271059.15 -600 000 € affecté à l'investissement 2021) soit un résultat de clôture 2021 de 2 171 113€ en fonctionnement

Section de Fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 043-214300410-20220316-CM_2022_1603_04-DE

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021 propositions	CA 2021	Comparaison 2020-2021
DEPENSES							
11 Charges à caractère général	785 526,84	783 559,82	767 476,86	751 352,03	955 000,00	786 224,90	34 872,87
12 Charges de personnel	1 852 811,44	1 814 655,22	1 892 198,03	1 848 650,59	1 956 000,00	1 818 537,64	-30 112,95
65 Autres charges de gestion Subi et participations	570 567,03	631 219,14	617 095,28	666 710,67	992 418,89	779 672,16	112 961,49
66 Charges financières intérêts emprunt	53 441,28	54 863,19	48 888,88	42 034,11	45 000,00	39 716,58	-2 317,61
67 Charges exceptionnelles	17,00	21 982,97	727,39	1 000,00	25 000,00	0,00	-1 900,00
73 Atténuation de produits AC			28 802,00				
TOTAL CHARGES REELLES FCT	3 262 363,39	3 306 280,34	3 355 188,44	3 309 747,40	3 974 418,89	3 424 151,20	114 403,80
Dépenses imprévues			0,00	0,00	298 000,00	0,00	
Cessions	507 323,00	110 252,80	33 000,00	0,00	0,00	6 080,00	6 080,00
Amortissement	262 842,61	269 606,45	288 378,80	273 459,36	316 080,00	285 647,20	12 387,84
TOTAL Transfert entre sections	770 165,61	379 859,25	321 378,80	273 459,36	316 080,00	291 727,20	18 267,84
68 Passation provision	150 000,00	15 060,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00
23 Virement à l'investissement 023			0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FCT	4 182 529,00	3 701 199,59	3 676 567,24	3 583 206,76	5 598 498,89	3 715 878,40	132 671,64

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020 Propositions	CA 2021	Comparaison 2020-2021
RECETTES							
13 Atténuation de charges	169 354,85	127 721,17	121 887,16	116 811,79	80 000,00	53 518,93	-63 292,86
70 Produits du domaine et ventes	164 884,15	167 406,73	188 798,68	185 854,44	126 000,00	198 371,43	32 516,99
73 Impôts et taxes	3 190 975,05	3 202 786,58	3 187 378,40	3 185 217,05	3 301 444,24	3 380 156,36	204 938,31
74 Dotation et participation	415 861,66	394 211,75	457 701,97	434 194,73	195 945,50	287 031,61	-147 163,12
75 Autres produits gestion courante	146 852,26	161 856,83	212 433,35	198 854,06	172 770,00	215 823,55	16 969,49
77 Produits exceptionnels	7 497,64	20 283,80	9 336,44	11 710,64	6 080,00	14 862,66	3 152,02
78 Réintégration provision pour risque			100 000,00	1 986,53		15 060,28	13 073,75
TOTAL RECETTES REELLES FCT	4 095 230,85	4 074 266,86	4 277 536,98	4 114 629,24	3 882 239,74	4 174 824,82	60 195,58
Cessions	507 323,00	110 252,80	33 000,00	0,00	0,00	6 080,00	6 080,00
Travaux en régie	32 052,30	39 964,79	29 879,50	37 559,49	40 000,00	34 863,24	-2 696,25
Preprise de subv amort	1 800,00	800,00	164,19	164,19	5 200,00	164,19	0,00
Preprise de provision			0,00	0,00			0,00
TOTAL OPE ORDRE +CESSIONS	541 175,30	151 017,59	63 043,69	37 723,68	45 200,00	41 107,43	3 383,75
Résultat antérieur 001			0,00	0,00	1 671 059,15		0,00
TOTAL RECETTES FCT	4 636 406,95	4 225 284,45	4 340 580,67	4 152 352,92	5 598 498,89	4 215 932,25	63 579,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	453 876,95	524 084,86	664 013,43	569 146,16		500 053,85	-69 092,31
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			1 037 889,56	1 701 912,99		1 671 059,15	-600 000,00
RESULTAT DE CLÔTURE			1 701 912,99	2 271 059,15		2 171 113,00	-689 092,31

-un résultat 2021 en investissement de 935 704.96€ cumulé à un résultat antérieur reporté déficitaire de -705 562.80€ soit un résultat de clôture 2021 de 230 142.16€

Section d'investissement :

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021
DEPENSES	4 029 551,73	2 757 507,69	3 367 004,00	1 185 145,06
RECETTES	4 029 551,73	795 737,92	3 367 004,00	2 120 850,02
RESULTAT		-1 961 769,77		935 704,96
REPOT ANT.		1 256 206,97		-705 562,80
RESULTAT DE CLÔTURE		-705 562,80		230 142,16

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents	20	
Nombre de Conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	25	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 05/ BUDGET ANNEXE CAMPING Approbation du COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

BUDGET ANNEXE CAMPING – COMPTE DE GESTION - Exercice 2021

Il est soumis aux membres du Conseil municipal la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

1. STATUENT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. STATUENT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. STATUENT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et DECLARENT que le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observations ni réserve.

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etait représenté : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 06/ BUDGET ANNEXE CAMPING Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

BUDGET ANNEXE CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2021

Après l'élection de M Bruno OUILLON en tant que président de séance, en l'absence de Monsieur Gilles DELABRE qui s'est retiré, **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

Approuvent le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Camping qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui laisse apparaître :

Section de Fonctionnement :

-un résultat 2021 de fonctionnement qui s'établit à **156 287.05€** cumulé à un déficit antérieur reporté de 156 287.05€ soit un résultat de clôture 2021 de **zéro €** en fonctionnement.

Il est à signaler que conformément à la délibération n°19 du 22 novembre 2021 du Conseil municipal une subvention d'équilibre de la commune de **151 862.97€** a été réalisée en fin d'année 2021 afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Administratif 2021.



FONCTIONNEMENT		CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Comparaison
RECETTES		Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 31/12/2020	Voté	Réalisé au 31/12/2021	CA 2020/ CA 2021
Chapitre 002	solde antérieur reporté					
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	156 607,33	102 223,81	137 850,00	149 494,16	47 270,35
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	219 400,00	200 302,97	200 302,97
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 457,00	6 920,50	10 450,00	9 905,50	2 985,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	446,48	1 833,33	2 000,00	0,00	-1 833,33
Chapitre 042	Transfert entre sections	12 226,80	12 213,90	12 300,00	12 213,90	0,00
	TOTAL RECETTES FONCT.	179 737,61	123 191,54	382 000,00	371 916,53	248 724,99

DEPENSES		CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Comparaison
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	156 287,05	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	50 606,25	61 506,04	73 270,00	69 557,71	8 051,67
Chapitre 012	Charges de personnel	97 934,14	81 448,16	90 000,00	98 098,03	16 649,87
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	6 292,95	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 566,95	3 832,77	7 650,00	25,95	-3 806,82
Chapitre 66	Charges financières	2 607,20	1 834,68	1 500,00	1 062,20	-772,48
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	46 486,53	46 889,52	47 000,00	46 885,59	-3,93
Chapitre 023	Virement à la Section Invest				0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCT.	203 201,07	195 511,17	382 000,00	215 629,48	20 118,31

RESULTAT FONCTIONNEMENT	-23 463,46	-72 319,63	156 287,05
Résultat reporté	-60 503,96	-83 967,42	-156 287,05
Besoin de financement RAR	0	0	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	-83 967,42	-156 287,05	0,00

Section d'investissement :

-un résultat excédentaire 2021 en investissement de **6 073.35€** cumulé à **13 803.22€** de déficit antérieur reporté soit un résultat excédentaire de clôture 2021 de **19 876.57€**

INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
RECETTES		Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018	Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 31/12/2020	Propositions	Réalisé au 31/12/2021
Chapitre 001	solde antérieur reporté	0,00			0,00	13 803,22	0,00
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves		0,00	0,00			
	23 Virement de la section de fct		0,00				
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
	1312 Région		0,00				
	1314 Commune			60 000,00			
Chapitre 21		23 637,82	0,00				
	2131 Constructions corporelles	23 637,82	0,00	0,00			
Chapitre 040	Transfert entre sections	39 389,11	47 415,63	46 486,53	46 889,52	47 000,00	46 885,59
	2818/188 amortissements	39 389,11	47 415,63	46 486,53	46 889,52	47 000,00	46 885,59
	TOTAL RECETTES FONCT.	63 026,93	47 415,63	106 486,53	46 889,52	60 803,22	46 885,59

DEPENSES							
Chapitre 001	Résultat antérieur reporté						
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	1641 Emprunt Remb capital	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues				0,00	1 339,74	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles						
	2031 Etudes						
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	80 246,40	23 645,68	23 444,95	3 326,92	22 163,48	3 598,34
	2131 Bâtiments	33 326,02					
	2135 Installations générales-agencements	46 920,38	23 081,33	4 263,20	1 226,54	10 000,00	0,00
	2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	564,35	15 160,00	2 100,38	12 163,48	3 598,34
	2183 Matériel informatique			4 021,75			
Chapitre 040	Opér d'ordre transfert entre sections	12 213,40	48 126,34	12 226,80			
	139.xx Quote-part des subventions amort	12 213,40	12 200,00	12 226,80	12 213,90	12 300,00	12 213,90
			35 926,34	0,00			
	TOTAL DEPENSES FONCT.	117 459,80	96 772,02	60 671,75	40 540,82	60 803,22	40 812,24

RESULTAT ANNUEL	-54 432,87	-49 356,39	45 814,78	6 348,70		6 073,35
RESULTAT REPORTE	65 423,00	10 996,13	-38 360,26	7 454,52		13 803,22
RESULTAT CUMULE	10 996,13	-38 360,26	7 454,52	13 803,22		19 876,57

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		20
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		25
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 07/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : Approbation du COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – COMPTE DE GESTION - Exercice 2021

Il est soumis aux membres du Conseil municipal la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

1. STATUENT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. STATUENT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. STATUENT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et DECLARENT que le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observations ni réserve.

Conseil Municipal du 16/03/2022		
Nombre de Conseillers présents	21	
Nombre de Conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFDAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFDAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 8 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2021

Après l'élection de M Bruno OUILLON en tant que président de séance, en l'absence de Monsieur Gilles DELABRE qui s'est retiré, **après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

Approuvent le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui laisse apparaître :

-un résultat de clôture 2021 de fonctionnement de **zéro €** cumulé à un résultat antérieur reporté de **5 143.81€** soit un résultat excédentaire de clôture 2020 de **5 143.81€**

-un résultat excédentaire 2021 de clôture en investissement de **zéro €** cumulé à **52 002.29€** d'excédent antérieur reporté soit un résultat excédentaire de clôture 2021 de **52 002.29€**

Fonctionnement			
dépenses		recettes	
002		71355-042 (stock final)	25 997,71
6015	0,00	7015 cession	0,00
6045 (travaux)	0,00	774 subv équilibre commune	
6615 (intérêts emprunt)			
71355-042 (annul stock initial)	25 997,71		
total	25 997,71	total	25 997,71
RESULTAT			0,00
investissement			
dépenses		recettes	
001	0,00	3355-040 (annul stock initial)	25 997,71
168748	0,00	168748	0,00
	1641		
3555-040 (stock final)	25 997,71		
total	25 997,71	total	25 997,71
RESULTAT			0,00

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		20
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		25
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés: LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé: - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°09/ Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022
et Débat d'Orientations Budgétaires 2022**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC– DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2022

Après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 ci-annexé, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder au Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Conseil Municipal du 16/03/2022		
Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°10/ Approbation du coût moyen d'un élève du public pour l'année 2022
sur le Compte Administratif 2021**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

VU la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, complétant la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

VU l'article L 212-8 du Code de l'Education, modifié par la loi 2005-157 du 23/02/ 2005, lequel avait repris les dispositions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983

Considérant qu'aux termes de l'article L 212-8 du Code de l'Education « *une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :*

- 1° *aux obligations professionnelles des parents ... ;*
- 2° *à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;*
- 3° *A des raisons médicales.*

Considérant que les dépenses à prendre en compte, pour analyser les frais de scolarité, sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

En conséquence, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Valident** le décompte du coût moyen d'un élève du public pour l'exercice 2022, établi au vu du compte administratif de l'exercice 2021 tel qu'il ressort à **1454.17€** dans le document annexé à la présente délibération
- **Confirment** l'émission des titres de recettes à l'encontre des communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS ULIS au groupe scolaire de Corsac, sur la base du coût moyen 2021 d'un élève du public conformément à la délibération N° 11 du 18/12/2013.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder au mandatement des participations financières réclamées par les Communes extérieures (LE PUY EN VELAY – VALS PRES LE PUY - CHADRAC) pour les frais de scolarité d'enfants brivois accueillis dans des Classes d'Intégration Scolaire, au vu des décomptes définitifs justifiant du calcul du coût moyen d'un élève du public.
- **Conviennent** que l'accord de participation visé à l'article L 212-8 du Code de l'Education pourra se faire, au vu de la présente délibération, par un simple échange de courrier qui tiendra lieu de convention.
- **Conviennent** que ce coût élève moyen tiendra lieu de base de calcul à la participation de la Commune au fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association La Chartreuse au regard du nombre d'élèves inscrit au plus tard le 30 septembre 2021 sur BASE ELEVES.
- **Autorisent** le versement 2022 de la participation de la Commune au fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association La Chartreuse au regard du nombre d'élèves inscrits au plus tard le 30 septembre 2021 sur BASE ELEVES.
- **Autorisent** M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au BP 2022

COUT MOYEN	ELEMENTAIRE	MATERNELLE	PRIMAIRE
2015	953,95€	1 509,77 €	1 177,60 €
2016	1 019,13 €	1 470,66 €	1 207,72 €
2017	1 031,26 €	1 520,14 €	1 241,21 €
2018	1 015,98 €	1 566,54 €	1 254,39 €
2019	1 047,01 €	1 638,52 €	1 308,29 €
2020	1 093,94	1 756,95	1 390,49
2021	1 188,45	1 764,49	1 454,17

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents	21	
Nombre de Conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 11/ Modification du tableau des effectifs

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	JP Bringer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

➤ **CREENT, un poste d'ingénieur Territorial, à Temps Complet, à compter du 01 / 04 / 2022.**

➤ **de CREENT, un poste d'adjoint technique principal de 2nde classe, à Temps Complet à compter du 01 /04/2022**

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELAFRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandriné par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BÉLIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°12/ Convention d'adhésion aux missions du Centre de Gestion 43 « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » 2022-2026

Nomenclature	1 Commande publique/ 1.4 Autres contrats
Rapporteur	JP Bringer

Le Maire expose :

Depuis de nombreuses années, le Centre de gestion de la Haute-Loire propose une assistance de premier niveau à l'utilisation des progiciels de gestion de la gamme Berger-Levrault. Il propose également une mission « Dématérialisation des procédures » qui permet notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux comptables au trésorier.

Ces deux missions proposées par le CDG43 font l'objet de conventions distinctes qui sont arrivées à leur terme le 31 décembre 2021.

Pour pouvoir bénéficier de ces missions, il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec le Centre de gestion. Cette nouvelle convention produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2026. En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, le CDG43 pourra décider de proroger la présente convention.

La collectivité adhérente garde la possibilité de résilier cette convention au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis de trois mois.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Article 1^{er} :

Décident que L'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposée par le Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée pour la durée de la convention.

Article 2 :

Autorisent le Maire ou son représentant à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte et/ou avenant en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

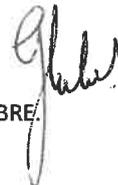
Autorisent M Le Maire à se charger d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Conseil Municipal du 16/03/2022		
Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°13/ Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Nomenclature	1 Commande publique/ 1.4 Autres contrats
Rapporteur	JP Bringer

Le Maire expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue notamment modifier la loi du 13 juillet 1983 susvisée en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Depuis le 1^{er} mai 2020, toutes les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place ce dispositif.

L'article 2 du décret 2020-256 précité stipule que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, ce dispositif peut être confié au Centre de gestion.

Afin de permettre aux collectivités et établissements publics affiliés de remplir cette nouvelle obligation, le CDG43 propose ainsi de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention, jointe en annexe de la présente délibération. L'acte officiel instituant ce dispositif et ses modalités de saisine et de fonctionnement a été édicté par arrêté du Président du CDG43, après information du comité technique paritaire.

Ce dispositif comprend :

- une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Il concerne l'ensemble des personnels en activité de la collectivité : fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis.

Le CDG43 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD).

De son côté, la collectivité doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Pour les collectivités affiliées au CDG43, cette mission est gratuite. Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Décident que :

Article 1^{er} :

Confie, par voie de convention, au CDG43, la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,

Article 2 :

Autorisent le Maire¹ ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes selon les modalités ci-dessus, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Assurent l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Conseil Municipal du 16/03/2022		
Nombre de Conseillers présents	21	
Nombre de Conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **seize mars**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Héléne- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés: LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°14/ Délibération portant instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et confiant au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance

Nomenclature	7 Finances Locales/ 7-10 Divers
Rapporteur	JP Bringer

-Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

-Vu le code des postes et communications électroniques (CPCE), notamment les articles L33-7, L 45-9, L 46, L 47 et les articles R 20-51 à 20-53 ;

-Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

-Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et notamment l'article 4.3. relatif à la mise en commun de moyens et actions communes qui prévoit que le Syndicat peut « mettre, en tout ou partie, à disposition d'un ou plusieurs de ses membres pour l'exercice de leurs compétences, un service lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services » ;

-Vu la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire N° DCS-2021-020 en date du 26 novembre 2021 approuvant la mise en place d'un service mutualisé de collecte, de

gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques ;

Monsieur le Maire expose :

Les articles L 45-9 et 47 du code des postes et communications électroniques prévoient que l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est calculé sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères, antennes, pylônes et autres installations). A ce titre, la commune fixe par délibération les montants des redevances de télécommunication applicables sur son territoire.

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose à ses communes membres un service de mutualisation de la de collecte, de la gestion et du contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et que ce service présentera de nombreux avantages pour les communes qui décideront de l'intégrer (dispense pour les communes des démarches liées à la RODP due par les opérateurs, optimisation des recettes communales, rationalisation des démarches auprès des opérateurs, contrôle des montants des redevances, suivis des quantités des linéaires déclarés,...).

Considérant la multiplication des opérateurs de télécommunications et la difficulté technique du contrôle des réseaux existants servant d'assiette au calcul des redevances, le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose aux communes qui le souhaitent un service dont les modalités d'organisation sont détaillées ci-après :

- Les communes intéressées pour intégrer le service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP Télécom, délibèrent pour fixer les montants des redevances de télécommunication applicables sur leurs territoires respectifs et autoriser le Syndicat à collecter, gérer et contrôler, en leur nom et pour leur compte, la RODP auprès des différents opérateurs de communications électroniques ;
- Le Syndicat, sur la base des délibérations des communes membres du service de mutualisation, sollicite l'ensemble des opérateurs afin de collecter les éléments d'assiette de calcul de la RODP de chaque commune (linéaire, aérien et souterrain, des artères ouvrant droit à redevance, surface d'emprise des autres installations,...) ;
- Sur la base des éléments fournis par les différents opérateurs, dont la cohérence sera contrôlée par le Syndicat, le Syndicat établit un état déclaratif et émet un titre de recettes à chaque opérateur redevable ;
- Le Syndicat encaisse les recettes correspondantes et ventile à chacune des communes membres du service, la quote-part de RODP qui lui revient pour l'année concernée ;
- Chaque commune, membre du service, se voit ainsi ouvrir un « crédit RODP » auprès du Syndicat qui pourra à tout moment, sur simple demande, informer la commune concernée du montant de ce crédit ;
- En l'absence de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques sur une commune membre du service, le « crédit RODP » est abondé chaque année des nouvelles recettes de redevance collectées pour son compte par le Syndicat ;
- A l'occasion d'un chantier de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques sur une commune, le « crédit RODP » de la commune concernée est utilisé (en tout ou partie selon son montant) pour le financement de l'opération et son montant vient en déduction de la participation communale ;
- Dans l'hypothèse où la commune membre du service n'aurait pas de travaux de dissimulation coordonné des réseaux téléphoniques à court ou moyen terme, le « crédit RODP » pourra être utilisé pour financer des travaux d'autre nature (Eclairage Public, Enfouissement de réseau,...). Pour éviter au Syndicat la multiplication des écritures comptables, il est convenu que cette possibilité ne sera offerte qu'aux communes capitalisant au moins 5 années de « crédit RODP ».

Considérant l'intérêt pour la commune de BRIVES-CHARENSAC d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques, d'en fixer le montant au plafond maximum autorisé et revalorisé chaque année et de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, compte tenu de ses compétences spécifiques dans ce domaine, la collecte, la gestion et le contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les opérateurs de communications électroniques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la RODP due par les opérateurs de communications électroniques, d'en fixer le montant au plafond maximum d'adhérer au dispositif de mutualisation de la gestion de la RODP instauré par le Syndicat.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- DECIDENT d'instaurer la RODP due par les opérateurs de communications électroniques sur le territoire de la commune de BRIVES-CHARENSAC;
- DECIDENT d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité à savoir, pour 2022 :

	ARTERES *		Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€/ m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42,64	56,85	Non plafonné	28,43
Domaine public non routier communal	1 421,36	1 421,36	Non plafonné	923,89

Pour information : autres domaines possibles

Autoroutier	426,41	56,85	Non plafonné	28,43
Fluvial	1 421,36	1 421,36	Non plafonné	923,89
Ferroviaire	4 264,09	4 264,09	Non plafonné	923,89
Maritime	Non plafonné			

* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- DECIDENT de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
- DECIDENT de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune de BRIVES-CHARENSAC;
- HABILITENT le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire à représenter la commune de BRIVES-CHARENSAC auprès des opérateurs

- **CHARGENT** le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire du recouvrement des RODP télécommunications dues en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes ;
- **AUTORISENT** le Maire à signer tous documents afférents à la mise en application de cette délibération.

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa – Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°15/ Solidarité au peuple ukrainien / octroi d'une aide exceptionnelle à la protection civile

Nomenclature	7 Finances locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	G Delabre

M le Maire rappelle que

-Dans la nuit du 23 au 24 février dernier la Fédération de Russie a engagé une attaque militaire de grande ampleur contre l'Ukraine.

-La France a condamné de la manière la plus absolue cette agression qui est en opposition avec ses valeurs de paix et de liberté, et qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Au regard des déplacements massifs de population et de la situation humanitaire en Ukraine suscités par l'invasion du pays ainsi que de la demande des autorités ukrainiennes de bénéficier d'une aide faveur des populations victimes du conflit, la ville de Brives-Charensac souhaite contribuer directement au nécessaire soutien au peuple ukrainien.

Par ailleurs, M le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile se sont associées afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons pour soutenir la population ukrainienne.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Considérant les éléments susvisés et notamment l'urgence humanitaire

Considérant que dans le cadre de cette action de solidarité l'AMF 43 a ouvert un compte bancaire dédié aux dons financiers des collectivités territoriales de la Haute-Loire.

Considérant que l'intégralité des sommes récoltées sera reversée à la Protection Civile (dans le cadre du partenariat entre l'AMF nationale et la Protection civile).

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Octroient** d'une aide financière de 1500 € afin de venir en aide aux populations Ukrainiennes qui sera versée à l'AMF 43 sur le compte « Solidarité Ukraine ».

- **Autorisent** M le Maire à inscrire les crédits au budget 2022.

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé : - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°16/ Rénovation énergétique et esthétique des vestiaires du stade municipal Louis EXBRAYAT / Plan de financement prévisionnel modificatif

Nomenclature	1 commande publique / 1-1 marchés publics
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020 le Conseil Municipal avait notamment :

- validé le principe de la mise en œuvre de rénovation des vestiaires du stade Louis Exbrayat.
- autorisé Monsieur le Maire à procéder à la consultation d'une équipe de Maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 novembre 2021 le Conseil Municipal avait notamment :

- autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération selon le plan de financement prévisionnel présenté.

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux susvisés pourraient être éligibles au Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) selon le plan prévisionnel suivant :

Désignation	Montant HT	Participation financière HT				
		Etat (DETR / DSIL 2022)	Région	Agence nationale du Sport	FAFA	Commune
Travaux Maitrise d'œuvre	560 000 40 000	43,4 %	20 %	15 %	1,6 %	20%
TOTAL	600 000	260 000	120 000	90 000	10 000	120 000

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Approuvent** le plan de financement prévisionnel joint susvisé.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 16/03/2022

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 MARS 2022

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique- BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène- HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - PERBET Michel- CUBIZOLLES Vanessa - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : LAIGRE Sandrine par DUFAUD Laurent – AMIAUX Dominique par JAVON Serge - DESESTRES Bernadette par EXBRAYAT Pierrette- VEDRUNE Aurélie par BELIN Véronique - FREJAVILLE David par BRINGER Jean-Paul

Etait excusé: - VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°17/ DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Nomenclature	4 Fonction Publique / 4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT
Rapporteur	JP Bringer

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que « *Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance.* ».

Monsieur le Maire expose donc la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal

PREND ACTÉ du débat sur la protection sociale complémentaire des agents « de la collectivité ».

Conseil Municipal du 16/03/2022

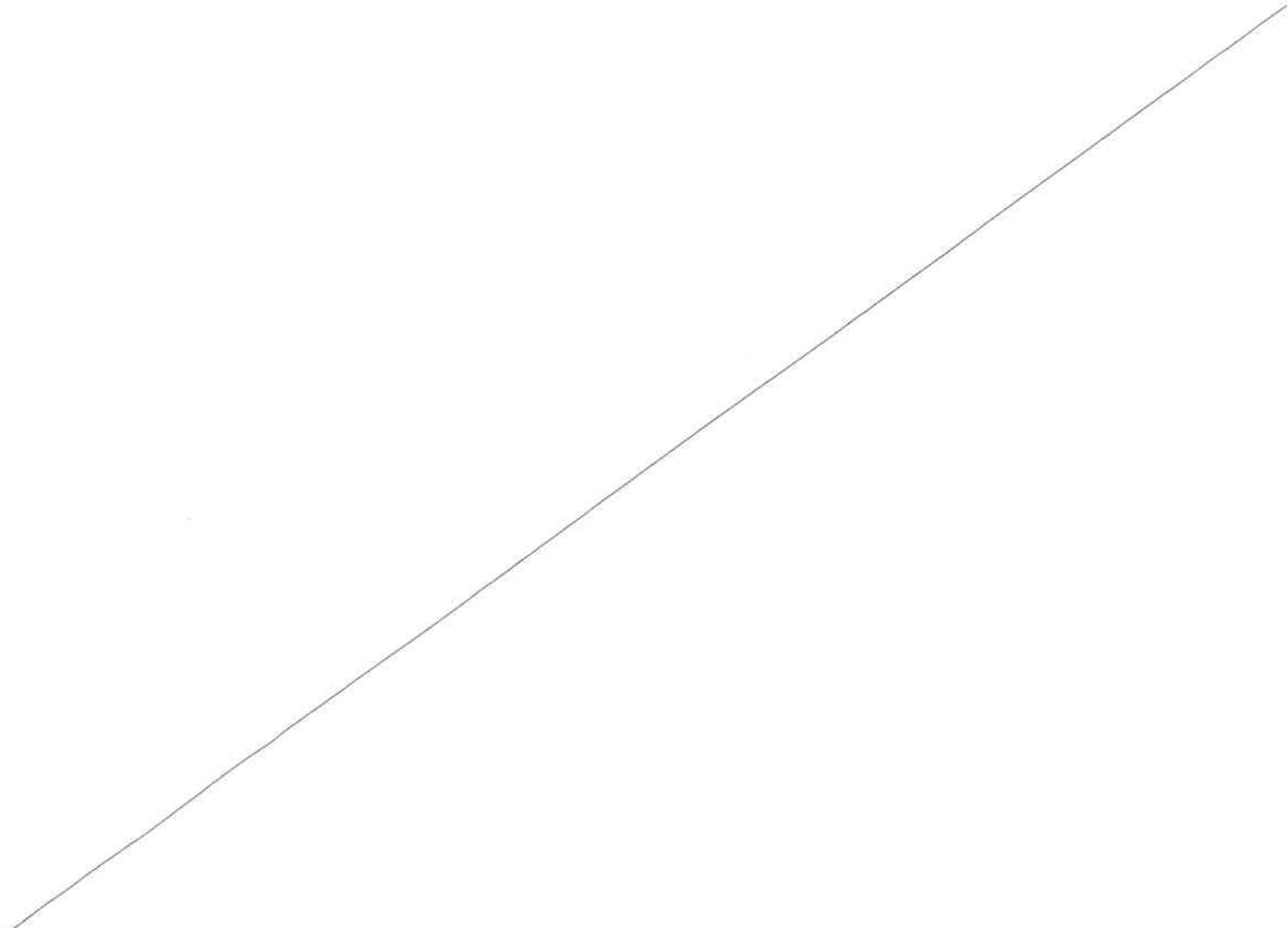
Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,



Gilles DELABRE



**Conseil Municipal de Brives-Charensac****Séance du 16 Mars 2022****Signature des membres présents**

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUIILLON		Joëlle PALHIER	
Laurent DUFAUD		Hélène CELLIER	
Philippe HUGON		Nadine BOISSERIE	
Christian PORTAL		Sandrine LAIGRE	
Serge JAVON		Sandrine GIRARD	
Michel PERBET		Vanessa CUBIZOLLES	
Dominique AMIAUX		Bernadette DESESTRES	
Rémi VARRAUD		Chantal LEROY	
Aurélie VEDRUNE		Philippe BETHERY	
Bernadette VACHERON		David FREJAVILLE	
Fabien LYOTARD			